

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3607>



Non titulaires : la situation en septembre 2010

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Non Titulaires (AED, Contractuels, Vacataires..) -



Date de mise en ligne : dimanche 3 octobre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Enseignants

A la fin de l'année scolaire dernière 250 vacataires et 450 contractuels (732 si l'on compte les gretas) travaillaient dans notre académie. Les conditions d'emploi de ces collègues se dégradent un peu plus chaque année : emploi à temps partiel, poste à cheval sur plusieurs établissements parfois fort éloignés, enseignement dans une discipline « voisine » de la leur, autoritarisme des chefs d'établissement sans parler du manque totale de formation. Le Snes intervient régulièrement au rectorat pour ces collègues. Par ailleurs une commission paritaire se réunit au rectorat, y sont évoqués les problèmes de ces personnels ; le Snes-Fsu y a 2 sièges sur 3, n'hésitez donc pas à contacter le Snes soit à la permanence du mercredi matin : de 9h30 à 12h au 03.80.73.32.70, soit par mail s3dij@snes.edu

A cette commission paritaire le rectorat avait promis en juillet 2009 de revoir la grille indiciaire des contractuels, grille qui n'a pas bougé depuis le recrutement massif de contractuels à partir de 1997.

A ce jour le rectorat n'a toujours pas tenu ses promesses malgré les demandes répétées du Snes, c'est pourquoi la section académique du Snes prépare une lettre au recteur à ce propos. Affaire à suivre.

AED

De nombreuses questions concernant ces personnels parviennent à la permanence du Snes. Celle qui est récurrente est celle de la pause repas. Le texte est clair : si les AED prennent une demie heure la pause repas doit être comptée dans le temps de service, s'ils prennent $\frac{3}{4}$ d'heure la pause doit être décomptée du temps de travail. Pour tout autre problème (examens, concours...) n'hésitez pas à contacter la permanence le mercredi matin au 03 80 73 32 70 ou à envoyer un mail : s3dij@snes.edu

Comme pour les enseignants non titulaires il existe une Commission Paritaire Consultative qui traite des problèmes rencontrés par les personnels de surveillance Le Snes-FSU y a 2 sièges sur 4. Une grosse confédération, la CGT, y a un siège mais elle n'envoie personne. De ce fait l'an passé, à deux commissions différentes, plusieurs licenciements sont passés car la voix de l'administration y était prépondérante et le barème de sanction n'a donc pu être discuté. Le Snes a alerté cette confédération pour que ne se produise plus ce scénario. En Octobre 2011 auront lieu des élections, soyez vigilants !

Isabelle Cheviet